



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 18 décembre 2025

Membres en exercice : 8

Date de Publicité : 18 décembre 2025

D/2025-030

Aujourd'hui, jeudi 18 décembre 2025, à 11 heures 06, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames BOUVIER, DELUC, DEMANGE, JAMET et SCHMITT et Messieurs BELPERRON, FEYTOUT et GIRARD

A titre de suppléante :

Madame AMOUROUX

Etaient excusés :

Mesdames DELNESTE, EL KHADIR, FAHMY, JUSTOME, KUHN et LE BOULANGER et Monsieur ARFEUILLE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2025/030

Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) du Budget Primitif 2026 S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC pour la restauration collective

Madame Delphine JAMET, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

I. Un cadre général :

La loi du 6 février 1992, complétée par la loi NOTRe et reprise à l'article L.2312-1 du CGCT, impose aux collectivités concernées d'organiser un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget. Ce débat éclaire les élus et permet d'intégrer leurs contributions au budget primitif. Il doit être formalisé par un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Il est envisagé de voter le Budget Primitif 2026 le 22 janvier 2026.

II. Un contexte :

Le budget du S.I.V.U. de BORDEAUX – MERIGNAC repose sur la vente des repas aux villes de Bordeaux et Mérignac, ainsi qu'aux divers centres de loisirs et associations. On rappelle que ce budget fonctionne en « **coût complet** », c'est-à-dire que l'intégralité des dépenses (constitutives du prix de revient) inhérentes à la fabrication des repas, au fonctionnement de l'établissement et à l'entretien voire au renouvellement de l'outil de travail est couverte par le coût de prestation facturé aux villes.

D'une part, pour 2025, le BP a été voté avec une double augmentation du prix de vente des repas :

- La différence entre le prix de vente (identique à 2023) et le coût des repas 2024 (malgré une augmentation mathématique du coût moyen du repas qui venait de la diminution du nombre de repas avec l'arrêt du PAD au 31/08/2024, soit -311 049 repas en année pleine) ;

- Le début de la mise en place des bacs inox : laverie externalisée+ « postes inox » + nouveau marché des camions.

D'autre part, la trajectoire du budget 2025 tend vers un résultat excédentaire de 600 000 €, avec les incertitudes suivantes :

- Avec des effectifs très fluctuants : en hausse au 1^{er} trimestre, puis en baisse au 2nd, un été médiocre, une rentrée scolaire en hausse pour Bordeaux, en baisse pour Mérignac ; avec 2 jours de grèves et 2 jours de pique-niques sur Bordeaux qui baissent le Chiffre d'Affaires et la couverture des charges fixes en septembre ;
- Si la consommation alimentaire reste maîtrisée ;
- Si la masse salariale reste stable ;
- Si la fréquentation scolaire journalière bordelaise reste élevée ;
- Mais aussi s'il n'y a pas trop de jours de grèves d'ici la fin de l'année (encore 2 jours de grève en octobre, pour 1 prévu au BP).

III. À la rentrée 2025, les effectifs progressent à Bordeaux et diminuent à Mérignac. Pour 2026, ces évolutions influencent directement les projections, auxquelles s'ajoutent des modifications calendaires (jours scolaires et journées de centres de loisirs).

- Une augmentation journalière de fréquentation des effectifs scolaires pour Bordeaux (sept25/sept24 : Maternel +0,65% et Elémentaires +4%) ;
- Une diminution journalière de fréquentation des effectifs scolaires pour Mérignac (sept25/sept24 : Maternel -2,04% et Elémentaires -2,97%).

En 2026, il y a 1 jour scolaire en moins au calendrier pour Bordeaux et 2 pour Mérignac (dont 1 mercredi) et 2 jours de vacances en plus pour les centres de loisirs par rapport à 2025.

IV. Situation de la dette :

2024 marquait la dernière année de remboursement de la dette contractée pour la construction du bâtiment. Le SIVU retrouve ainsi une capacité d'endettement utile aux investissements futurs.

V. Des dépenses de personnel :

En 2025, hors création de poste et augmentation du taux de CNRACL, la masse salariale au BP a augmenté de **2,10 %** et de **4,12 %** avec l'augmentation du taux de CNRACL.

Les différentes études prévoyaient 17 postes supplémentaires pour la mise en production des bacs inox pour le menu 1, pour le 01/09/2025. L'arrêt du PAD libérant 7 postes, il a été voté la création de 10 postes pour la mise en fonctionnement des bacs inox sur le budget 2025.

Le passage au 100% inox et à terme de l'arrêt de la cuisson sous vide, induisent de grosses variabilités d'organisation du travail en fonction des différents menus et des effectifs de convives.

Une dépense spécifique aux nouveaux postes, intégrée en 2025 pour le dernier trimestre et prévue en année pleine pour faire face au défi des bacs inox en 2026 constitue la plus grosse augmentation des dépenses de personnel. Ces postes en année pleine, correspondent à **99,16%** de l'augmentation des charges de personnel prévues au budget.

Catégorie d'emplois	Nature	EFFECTIFS BUDGETAIRES au 01/12/2024	1er janvier 2025		31-déc-25	
			EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS
Directeur Général des Services EPCI 40 000 à 80 000 habitants	emploi fonctionnel	1	1	1	1	1
CATEGORIE A+		1	1	1	1	1
Administrateur hors classe	emploi permanent	1	1	1	1	1
CATEGORIE A		8	8	8	11	11
Attaché territorial						
Attaché Principal	emploi permanent	1	1	1	1	1
Attaché	emploi permanent				1	1
Ingénieur territorial						
Ingénieur principal	emploi permanent	1	1	1	1	1
Ingénieur	emploi permanent	4	4	4	6	6
Diététicien territorial						
Ditéticien de classe normale	emploi permanent	1	1	1	1	1
Cadre de santé paramédical						
Cadre de santé	emploi permanent	1	1	1	1	1
CATEGORIE B		14	15	12	12	9
Rédacteur territorial						
Rédacteur principal 1ère classe	emploi permanent	1	1	1	1	0
Rédacteur principal 2ème classe	emploi permanent	3	3	2	1	1
Rédacteur	emploi permanent	1	1	1	1	1
Technicien territorial						
Technicien principal 1ère classe	emploi permanent	3	4	4	4	3
Technicien principal 2ème classe	emploi permanent	1	1	1	1	1
Technicien	emploi permanent	5	5	3	4	3
CATEGORIE C		86	93	87	104	95
Adjoint administratif territorial						
Adjoint administratif principal 1ère classe	emploi permanent	3	3	3	3	3
Adjoint administratif principal 2ème classe	emploi permanent	1	1	1	1	1
Adjoint administratif	emploi permanent	1	1	1	2	2
Agent de maîtrise territorial						
Agent de maîtrise principal	emploi permanent	7	7	7	7	7
Agent de maîtrise	emploi permanent	5	5	5	5	5
Adjoint technique territorial						
Adjoint technique principal de 1ère classe	emploi permanent	18	18	18	19	19
Adjoint technique principal de 2ème classe	emploi permanent	15	15	15	17	17
Adjoint technique	emploi permanent	36	43	37	40	40
Adjoint technique	surcroît d'activité				10	1
EFFECTIF TOTAL		109	117	108	128	116
Adjoint technique	remplacement			14		18

VI. Dépenses alimentaires

Les coûts alimentaires n'avaient pas évolué depuis 2023, grâce au développement des repas végétariens faits maison. Toutefois, les hausses récentes et les déséquilibres entre catégories de repas nécessitent une actualisation différenciée des coûts en 2026.

TYPE DE REPAS	COÛT UNITAIRE 2023 A 2025 HT	Rééquilibrage et augmentation 2026 HT	COÛT ALIMENTAIRE 2026 HT	% augmentation
MATERNEL	2,150 €	+0,202 €	2,352 €	+9,40 %
PRIMAIRE	2,801 €	+0,050 €	2,851 €	+1,79 %
ADULTE ENCADRANT 5C	3,454 €	+0,500 €	3,954 €	+14,48 %
ADULTE ENCADRANT 4C*	3,454 €	+0,103 €	3,557 €	+2,98 %
MUNICIPAL BORDEAUX et ASSO. SOCIALES 4C*	4,681 €	-1,124 €	3,557 €	-24,01 %
MUNICIPAL MERIGNAC	4,681 €	+0,425 €	5,106 €	+9,08 %
FOYER BORDEAUX	4,236 €	0,870 €	5,106 €	+20,54 %
SENIOR MERIGNAC	4,255 €	1,014 €	5,269 €	+23,83 %
MOYENNE	2,710 €	+0,148 €	2,858 €	+5,07 %

*Passage du 5C au 4C

VII. Un coût moyen de repas

Compte tenu des éléments de contexte précités, notre équilibre économique prévisionnel met en évidence un coût moyen du repas pour 2026 proposé comme suit :

COUT MOYEN DU REPAS			BP 2025	Prix/repas	BP 2026	Prix/repas	% AUG. PAR REPAS	% AUG. de BP à BP	
Nombre de repas				3 582 408		3 611 776		0,82%	
FRAIS VARIABLES	Alimentation brut		9 706 896,20	2,710	10 283 960,16	2,847	5,08%	5,94%	
	Matériel hôtelier (barquettes et films...)		657 419,72	0,184	124 061,63	0,034	-81,28%	-81,13%	
	Laverie externalisée contenant réemployables		687 970,00	0,192	1 805 888,00	0,500	160,36%	162,50%	
	Financement CITEO PRO				-65 010,00	-0,018			
	Total Laverie				1 740 878,00	0,482	150,99%	153,05%	
Total frais variables			11 052 285,92	3,085	12 148 899,79	3,364	9,03%	9,92%	
FRAIS FIXES	FLUIDES	Fluides	413 370,00	0,115	449 770,00	0,125	7,92%	8,81%	
		Glace alimentaire	70 000,00	0,020	20 000,00	0,006	-71,66%	-71,43%	
		Total Fluides	483 370,00	0,135	469 770,00	0,130	-3,60%	-2,81%	
	AUTRES COUTS DIRECTS D'EXPLOITATION	Fournitures d'entretien et vêtements travail		216 072,00	0,060	131 744,00	0,036	-39,52%	-39,03%
		Blanchisserie		63 000,00	0,017	70 000,00	0,019	12,06%	11,11%
		Ramassage ordures		59 910,00	0,016	53 643,00	0,015	-9,70%	-10,46%
		Analyses et traçabilité		211 000,00	0,058	110 500,00	0,031	-47,18%	-47,63%
		Total autres coûts directs d'exploitation		549 982,00	0,154	365 887,00	0,101	-34,01%	-33,47%
	FRAIS GENERAUX DE GESTION	Fournitures administratives, petit matériel et pharmacie		14 722,00	0,004	15 520,00	0,004	4,56%	5,42%
		Location matériel		12 000,00	0,003	13 200,00	0,004	10,94%	10,00%
		Communication et publications		30 000,00	0,008	30 000,00	0,008	0,85%	0,00%
		Assurances, honoraires, études, amendes		192 329,00	0,053	188 702,00	0,052	-1,05%	-1,89%
		Affranchissement		2 000,00	0,001	3 000,00	0,001	51,28%	50,00%
		Frais de télécommunication		19 500,00	0,005	20 500,00	0,006	6,03%	5,13%
		Formation, déplacements et réceptions		62 693,00	0,017	67 915,00	0,019	9,26%	8,33%
		Frais de nettoyage des locaux		30 586,00	0,008	34 700,00	0,010	14,42%	13,45%
		Total frais généraux de gestion		363 830,00	0,102	373 537,00	0,103	1,83%	2,67%
	MAINTENANCE ENTRETIEN	Petit équipement, pièces de rechange et petit outillage		270 000,00	0,075	300 000,00	0,083	10,21%	11,11%
		Maintenance, entretien, location-entretien, surveillance: bâtiment et matériel dont informatique		586 998,00	0,164	576 548,00	0,160	-2,58%	-1,78%
		Entretien terrain		17 320,00	0,005	18 000,00	0,005	3,08%	3,93%
Total entretien		874 318,00	0,244	894 548,00	0,248	1,48%	2,31%		
VEHICULES LIVRAISON	Location et entretien véhicules		466 732,00	0,130	491 687,00	0,136	4,49%	5,35%	
	Carburant		32 000,00	0,009	41 000,00	0,011	27,08%	28,13%	
	Total véhicules		498 732,00	0,139	532 687,00	0,147	5,94%	6,81%	
PERSONNEL	Dépenses de Personnel		6 346 748,00	1,772	6 809 365,00	1,885	6,42%	7,29%	
	Alimentation du Personnel		130 000,00	0,036	130 000,00	0,036	-0,81%	0,00%	
	Recettes Remboursements		-5 000,00	-0,001	-57 000,00	-0,016	1030,73%	1040,00%	
	Total Personnel		6 471 748,00	1,807	6 882 365,00	1,906	5,48%	6,34%	
DEPENSES LIEES A L'INVESTISSEMENT	Intérêts des emprunts		0,00	0,000		0,000			
	Dotation aux amortissements		802 913,67	0,224	1 147 572,00	0,318	41,76%	42,93%	
	Recettes Amortissement de la subvention		-28 868,45	-0,008	-128 568,92	-0,036	341,74%	345,36%	
	Total dépenses liées à l'investissement		774 045,22	0,216	1 019 003,08	0,282	30,58%	31,65%	
Total frais fixes			10 016 025,22	2,796	10 537 797,08	2,918	4,35%	5,21%	
TOTAL COUT MOYEN DU REPAS			21 068 311,14	5,881	22 686 696,87	6,281 €	6,81%	7,68%	

VIII. Rappel : Une adaptation de l'outil et de l'offre de service :

La nécessité de respecter tant les lois EGALIM & AGEF, que les objectifs politiques et la prise en compte les évolutions démographiques ont réorienté le projet bâtiminaire.

Le nouveau projet s'appuie sur des **objectifs** affichés **quantitatifs** et **qualitatifs** :

- Amélioration de la qualité et du goût dans l'assiette des convives ;
- Développer le « cuisiné au SIVU » : objectif 80% ;
- Renforcer les filières locales ;
- Accroître la part de BIO dans les productions : objectif 66% ;
- Mener une dynamique de végétalisation de l'offre alimentaire ;
- Décliner la dynamique éco-responsable dans le cadre bâtiminaire (HQE ; label bâtiment frugal ; énergies renouvelables ; boucles de réemploi...).

Les options envisagées dans le cadre du futur fonctionnement sont :

- Une laverie internalisée ;
- Le portage à domicile réinternalisé pour Bordeaux, en étude pour Mérignac (avec développement de l'offre médicalisée ou non) ;
- L'intégration de la production 100% bio petite enfance pour Bordeaux ;
- Une légumerie primaire en lien avec le projet de Bordeaux-Métropole ;
- Une boulangerie avec de la pâtisserie salée et sucrée simple.

IX. Dépenses nouvelles 2026 :

Dépenses HT	BP 2024	BP 2025	Estimation 2026	
Location flotte automobile	140 000 €	357 229 €	451 235 €	En année pleine
Laverie externalisée des bacs inox, couvercles, cagettes et bacs rouleurs		687 970 €	1 805 888 €	Pour 3 611 776 repas en année pleine
Banderoles, ruban transfert, étiquettes		301 163 €	52 220 €	Nouvelle procédure : sans étiquette d'inviolabilité
Film et poches retour bacs sales			30 072 €	Le SIVU fournit les poches aux sites
Bâches chariots		12 063 €	12 100 €	
Barquettes cellulose, bols et films	571 365 €	549 567 €	30 000 €	En préventif : 10 jours de production assurée
Etiquettes barquettes cellulose	41 475 €	8 662 €	1 000 €	
Postes « inox »		159 101 €	477 303 €	En année pleine

X. Tarification 2026 :

La tarification 2026 augmente en raison des facteurs précédemment évoqués. L'intégration anticipée de 600 000 € du résultat 2025 permet cependant d'atténuer cette hausse (soit -0,166 € par repas)

La tarification du SIVU auprès des villes n'est pas celle des villes aux convives.

TYPE DE REPAS	PRIX DU REPAS 2022 HT	PRIX DU REPAS 2023 HT	PRIX DU REPAS 2024 HT	PRIX DU REPAS 2025 HT	PRIX DU REPAS 2026 HT	% VARIATION 2026/2025
MATERNEL	4,40 €	4,75 €	4,75 €	5,32 €	5,64 €	6,02%
PRIMAIRE	4,71 €	5,43 €	5,43 €	5,97 €	6,14 €	2,85%
ADULTE ACCOMPAGNANT 5C	5,22 €	6,09 €	6,09 €	6,62 €	7,25 €	9,52%
ADULTE ACCOMPAGNANT 4C					6,84 €	3,32%
MUNICIPAL BORDEAUX	6,00 €	7,35 €	7,31 €	7,94 €	6,84 €	-13,85%
MUNICIPAL MERIGNAC	5,60 €	7,31 €	7,31 €	7,94 €	8,40 €	5,79%
FOYER SENIOR Bordeaux	5,73 €	6,87 €	6,87 €	7,50 €	8,40 €	12,00%
FOYER SENIOR Méridnac	5,82 €	6,89 €	6,89 €	7,51 €	8,56 €	13,98%
PORTAGE A DOMICILE BX	6,89 €	8,35 €	8,35 €			
PORTAGE A DOMICILE MG	6,89 €	8,32 €	8,32 €			

TYPE DE REPAS	PRIX DU REPAS 2026 HT	TAUX TVA AU 01/12/25	PRIX DU REPAS 2026 TTC
MATERNEL	5,64 €	5,50%	5,95 €
PRIMAIRE	6,14 €	5,50%	6,48 €
ADULTE ACCOMPAGNANT 5C	7,25 €	5,50%	7,65 €
ADULTE ACCOMPAGNANT 4C	6,84 €	5,50%	7,22 €
MUNICIPAL BORDEAUX	6,84 €	10,00%	7,52 €
MUNICIPAL MERIGNAC	8,40 €	10,00%	9,24 €
FOYER SENIOR Bordeaux	8,40 €	5,50%	8,86 €
FOYER SENIOR Méridnac	8,56 €	5,50%	9,03 €

Pour un coût du repas pour 2026 de :

TYPE DE REPAS	COÛT DU REPAS HT AU BP 2022	COÛT DU REPAS HT AU BP 2023	COÛT DU REPAS HT AU BP 2024	COÛT DU REPAS AU BP 2025 HT	COÛT DU REPAS 2026 HT	% VARIATION 2026/2025
MATERNEL	4,395 €	4,743 €	4,974 €	5,317 €	5,803 €	9,08%
PRIMAIRE	4,710 €	5,434 €	5,625 €	5,968 €	6,302 €	5,56%
ADULTE ACCOMPAGNANT 5C	5,218 €	6,087 €	6,278 €	6,621 €	7,411 €	11,95%
ADULTE ACCOMPAGNANT 4C					7,008 €	5,86 %
MUNICIPAL BORDEAUX	5,998 €	7,345 €	7,545 €	7,940 €	7,008 €	-11,74%
MUNICIPAL MERIGNAC	5,602 €	7,314 €	7,545 €	7,940 €	8,563 €	7,85%
FOYER SENIOR Bordeaux	5,734 €	6,869 €	7,100 €	7,495 €	8,563 €	14,17%
FOYER SENIOR Méridnac	5,824 €	6,888 €	7,119 €	7,514 €	8,726 €	16,19%
PORTAGE A DOMICILE BX	6,889 €	8,351 €	8,743 €			
PORTAGE A DOMICILE MG	6,889 €	8,316 €	8,708 €			

LE COMITE SYNDICAL

Article 1 :

Conformément à l'article L.2312-1 et 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, rendant obligatoire un rapport sur les orientations budgétaires, la Présidente a présenté le rapport sur les orientations budgétaires pour 2026.

Article 2 :

Le Comité Syndical acte la présentation du rapport sur les orientations budgétaires pour le budget 2026 par la Présidente.

Adopté :

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social, le 18/12/2025

La Présidente



Delphine JAMET